

VILLE DE COULOUNIEIX-CHAMIER



P.V DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 5 avril 2016

Sur la convocation de M. le Maire en date du 25 mars 2016, le conseil municipal de la Ville de Coulounieix-Chamiers s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, le 5 Avril 2016.

ETAIENT PRESENTS : M. ROUSSARIE Jean-Pierre, Mme BORDES Mireille, M. EL MOUEFFAK Abdelhamid, Mme CONTIE Joëlle, M. CAPOT Patrick, Mme MOREAU Janine, M. BARBARY Bernard (mandataire M. BELLEBNA) Mme DERAMCHI Claude (mandataire Mme DRZEWIECKI-KLINGLER), M. CROUZAL François, Mme ROUFFINEAU Nicole, M. BELLEBNA Mustapha, Mme EMPINET-MERPILLAT Nadine, M. MARTINEAU Jean-François (mandataire M. ROUSSARIE), Mme ROBIN-SACRE Sandra, M. LEROY Jacques, Mme BILLAT Huguette (mandataire Mme CONTIE), M. VALEGEAS Philippe, Mme DRZEWIECKI-KLINGLER Nicole, M. CLUZEAU Jean-Pierre, Mme Myriam HUSSON, M. SCHRICKE Yves, Mme WITTLING Sylvie, M. CUISINIER Jean-François, Mme GAYET Nadine, M. RUAULT DE BEAULIEU Christophe (mandataire M. SCHRICKE), Mme COFFINET-OTHON Annick, M. SAUGER Jacques.

ABSENTE : Mme ATTINGRE Dominique

ASSISTAIENT : MM. Yohann TOSTIVINT, Directeur Général des Services, Vincent BELLOTEAU, collaborateur de cabinet, Mme Martine DUCOURNEAU, rédacteur.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 35, désigne Myriam HUSSON, conseillère municipale, en qualité de secrétaire de séance et demande s'il y a des observations sur le dernier P.V. Aucune observation n'étant formulée, ce dernier est adopté à l'unanimité.

M. le Maire indique qu'une nouvelle version de la délibération N° 1, légèrement modifiée, a été mise sur table pour chaque élu, puis donne la parole à M. EL MOUEFFAK, rapporteur des dix premiers points de l'ordre du jour.

Point 1. TABLEAU DES EFFECTIFS.

Bonsoir à tous, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Je vous donne connaissance des changements intervenus au tableau des effectifs précédent à savoir :

Pour la filière administrative :

Promotion interne :

Rédacteur: + 1 effectif pourvu au 05/04/2016.

Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe : -1 effectif pourvu au 05/04/2016.

Pour la filière technique :

Départ en retraite :

Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe : - 1 effectif pourvu au 05/04/2016.

Départ en retraite :

Adjoint Technique 2^{ème} classe : - 1 effectif pourvu au 05/04/2016.

Stagiarisation :

Adjoint Technique 2^{ème} classe titulaire : + 2 effectifs pourvus au 05/04/2016.

Adjoint Technique 2^{ème} classe non titulaire : - 2 effectifs budgétaires autorisés et pourvus au 05/04/2016.

Pour la filière animation :

Stagiarisation :

Adjoint d'animation 1^{ère} classe titulaire : + 1 effectif autorisé et pourvu au 05/04/2016.

Adjoint d'animation 1^{ère} classe CDI : - 1 effectif budgétaire autorisé et pourvu au 05/04/2016.

Pour la filière sociale:

Avancement de grade :

Agent social de 1^{ère} classe : + 1 effectif budgétaire autorisé.

M. le Maire demande s'il y a des interventions.

Mme OTHON demande la parole : Nous saluons cette délibération d'effectifs tout en ignorant l'impact financier des saisonniers qui ne figurent pas sur ce tableau. Nous regrettons que cette réduction n'ait été amorcée à partir de 2008, année de votre première investiture. Nous voudrions connaître à ce titre, combien d'embauches et de départs à la retraite ont été effectués depuis cette date. Comme vous le savez Monsieur le Maire, une masse salariale hypertrophiée, comme c'est le cas dans notre commune depuis des années, et ceci est dénoncé par plus d'un Maire du Grand Périgueux, plombe nos finances et nuit à la capacité d'investissement. L'inaction dans ce domaine sous votre premier mandat aggrave la situation aujourd'hui.

M. le Maire lui répond :

Mme OTHON, je regrette que vous n'ayez pas posé votre question de façon écrite comme le prévoit le règlement intérieur, car on aurait pu vous apporter tous les compléments d'information à ce sujet. De plus, nous parlons ici des emplois permanents.

M. EL MOUEFFAK confirme qu'il s'agit bien des emplois permanents et des non-titulaires (stagiarisations). On ne parle pas des contractuels. Comme l'a déjà dit le Directeur Général des Services lors de la cérémonie des vœux au personnel, un travail important est mené aujourd'hui sur le fonctionnement et l'organisation des services.

Ce travail a commencé sous l'impulsion de M. le Maire avec beaucoup de réunions regroupant élus et chefs de services, pour rencontrer tous les agents afin de trouver des solutions pour s'adapter à cette baisse des recettes.

Nous voulons renforcer nos finances afin d'augmenter notre niveau d'autofinancement pour aborder dans les meilleures conditions le contrat de politique de la ville à partir de 2018.

Voilà la stratégie que nous avons suivie et que nous allons continuer à suivre. On voit qu'elle commence à donner des résultats à partir du compte administratif 2015 puisqu'on arrive à un autofinancement net positif de + 200 000 €.

M. le Maire le remercie et demande s'il y a d'autres interventions. Personne ne demandant la parole, il propose de passer au vote.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Le nouveau tableau est joint en pièce annexe au présent P.V

Point 2. MODIFICATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE.

Une deuxième réponse à vos interrogations et à vos inquiétudes. Pour maîtriser la masse salariale, dans le cadre de la stratégie financière de la collectivité, nous vous proposons de :

- ▶ Prendre en compte les définitions des fonctions figurant dans les statuts particuliers qui réservent l'exercice de certaines fonctions aux titulaires de certains grades d'avancement et sur les taux de promotion.
- ▶ Lier les possibilités d'avancement à certains grades aux différents niveaux de responsabilités résultant de l'organigramme (en particulier en catégorie A et B).

Il est précisé que ces taux de promotions n'entraînent pas d'obligation pour l'autorité territoriale de nommer dans les grades d'avancement. En outre, cette dernière ne peut procéder aux nominations que dans la limite du ou des taux de promotions fixés par l'assemblée délibérante.

Article 1: Il est proposé de fixer les taux de promotions par grade d'avancement conformément aux tableaux ci-après :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Attaché	Attaché principal	30 %
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	50 %
Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	50 %
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	100 %

classe		
--------	--	--

FILIERE TECHNIQUE

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Ingénieur	Ingénieur principal	30 %
Technicien principal 2 ^{ème} classe	Technicien principal 1 ^{ère} classe	50 %
Technicien	Technicien principal 2 ^{ème} classe	50 %
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise principal	50 %
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	100 %

FILIERE ANIMATION

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Animateur principal 2 ^{ème} classe	Animateur principal 1 ^{ère} classe	50%
Animateur	Animateur principal 2 ^{ème} classe	50%
Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe	Adjoint d'Animation 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint d'Animation 1 ^{ère} classe	Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	Adjoint d'Animation 1 ^{ère} classe	100%

FILIERE SOCIALE

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Adjoint Social principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Social principal 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint Social 1 ^{ère} classe	Adjoint Social principal 2 ^{ème} classe	100 %
Agent Social 2 ^{ème} classe	Adjoint Social 1 ^{ère} classe	100 %

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	100 %
ATSEM 1 ^{ère} classe	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	100 %

FILIERE CULTURELLE

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Adjoint du Patrimoine principal 2 ^{ème} classe	Adjoint du Patrimoine principal 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint du Patrimoine 1 ^{ère} classe	Adjoint du Patrimoine principal 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint du Patrimoine 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	100 %

FILIERE SPORTIVE

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Conseiller des APS principal 2 ^{ème} classe	Conseiller des APS principal 1 ^{ère} classe	30 %
Conseiller des APS	Conseiller des APS principal 2 ^{ème} classe	30 %
Opérateur qualifié des APS	Opérateur principal des APS	100 %

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer au vu de ces éléments.

Le conseil adopte à l'unanimité.

Point 3. ATTRIBUTION DE PRESTATIONS SOCIALES POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE DE COULOUNIEUX -CHAMIERES ET CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL.

Extrait de la délibération :

Les collectivités sont tenues depuis la loi du 19 février 2007 de mettre à la disposition de leurs agents, des services ou prestations d'action sociale et que ces dépenses revêtent un caractère obligatoire pour les collectivités territoriales.

Ces prestations ou services visent à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Il y a lieu de statuer sur le montant et le champ des prestations de l'action sociale proposées aux agents de la collectivité remplissant les conditions requises, qui pourraient être définies de la manière suivante :

- les fonctionnaires territoriaux stagiaires et titulaires en position d'activité ou de détachement auprès de la collectivité exerçant les fonctions à temps complet, à temps partiel ou temps non complet,
- les agents contractuels permanents (CDD de plus de 80 heures mensuelles)
- les agents de droit privé relevant des contrats aidés,
- les couples d'agents mariés ou liés par un PACS,
- les agents retraités.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'instituer les prestations d'action sociale suivantes :

GRATIFICATIONS VERSEES AU PERSONNEL

Prime mariage/PACS.....	125 €
Prime Naissance/Adoption.....	80 €
Prime départ retraite.....	125 €
Médaille Argent (20ans).....	154 €
Médaille Vermeil (30ans).....	154 €
Médaille Or (35ans).....	154 €

AIDE AUX VACANCES et ACTIVITES EDUCATIVES

Ces prestations s'appliquent pour les centres de vacances et de loisirs, ou les séjours placés sous le contrôle de l'Education Nationale (classes de découvertes, séjours linguistiques, classes de mer, neige, etc.).

Un montant maximum de 150 € par enfant sera accordé par an pour l'une et/ou l'autre des activités.

NOEL POUR LES ENFANTS

Enfant de		- de 5 ans :
participation d'une valeur de 40€		
Enfant de 5 à 10 ans :	participation d'une valeur de 45€	
Enfant de 10 à 14 ans :	participation d'une valeur de 55€	

PARTICIPATION POUR LA RENTREE

Elèves scolarisés en primaire :	40 €
Elèves scolarisés au collège et 1 ^o année d'apprentissage :	55 €
Elèves scolarisés au lycée, BEP, CAP :	75 €
Elèves Ecole supérieure < 20 ans :	100 €

PRESTATIONS DE LOISIRS

Il sera alloué sur présentation des justificatifs (billets, attestations...) une somme de 25 € pour l'accès aux spectacles, musées, expositions, etc...

De même, toutes pratiques d'activités sportives ou de loisirs feront l'objet d'un soutien en numéraire pour un montant forfaitaire de 40€ pour l'agent ou ses ayants droit et par année civile.

CHEQUES VACANCES

Prestation soumise à des conditions d'attribution et selon le RD, (cf. tableau ci-dessous) dans le cadre d'un contrat épargne souscrit entre le bénéficiaire et le C.O.S.

<u>Revenu Disponible</u>	<u>Tranche</u>	<u>Participation</u>
RD 1	0 à 413 €	60,00%
RD2	414 € à 823 €	
RD3	824 € à 1236 €	50,00%
RD4	1237 € à 1647 €	
RD5	1648 € à 2058 €	40,00%

RD6	2059 € à 2470 €	
RD7	2471 € à 3293 €	30,00%
RD8	> à 3293 €	

TITRES RESTAURANTS

L'attribution de titres restaurants aux agents actifs d'une valeur unitaire de 4€. La participation de la collectivité est de 50 % du montant total par agent.

AIDE REMBOURSABLE

Une aide de secours de 300€ maximum sans intérêt remboursable en 10 mensualités par prélèvement automatique pourra être accordée aux agents qui en feront la demande.

Il ne pourra être accordé de nouveau prêt à un agent qui ne serait pas entièrement libéré d'un prêt antérieur. Ces prêts seront accordés dans la mesure des possibilités financières du Comité.

BILLETTERIE

Des tickets de cinéma, entrées piscine, entrées de parcs d'attractions, de cirques, etc... à tarifs réduits sont attribués à l'agent et ses ayants droit.

LOCATION DE VACANCES

Deux Mobiles Homes (propriété du COS) sont disponibles à la location pour les agents qui en font la demande.

ACTIVITES, SORTIES, VOYAGES

Des activités (journée pêche, arbre de Noël...), des sorties et des voyages à tarifs préférentiels sont proposés aux agents et leurs ayants droit.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de confier la gestion de ces prestations au Comité des Œuvres Sociales de la Commune de Coulounieix-Chamiers dans le cadre de la convention de partenariat.
- de fixer annuellement la dotation au Comité des Œuvres Sociales destinée à permettre le versement des prestations d'action sociale instituées par la collectivité. En 2016, le montant de la dotation est fixé à la somme de **56 228,65 €** soit un effort financier de **0,2245 %** (révisable annuellement) sur un calcul de dotation basé sur 1,30 % de la masse salariale 2015 (salaire brut fiscal + charges patronales).

Le Conseil municipal adopte.

Point 4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET GENERAL RELATIF A L'ANNEE 2015.

Avant de quitter la salle, M. le Maire lance le débat et propose la présidence à M. Jacques SAUGER, doyen d'âge de l'assemblée.

Ce dernier demande la parole : M. le Maire il y a un petit problème concernant le vote de ces comptes. La définition et la formule qui sont employées « *vote le compte de gestion 2015 présenté par M. le Trésorier, après avoir constaté les identités de valeur avec le C.A 2015* » Dans l'intitulé de cette formulation, on vote uniquement le compte de gestion et pas le compte administratif, pas plus que les affectations du résultat. Après avoir vérifié, nous nous sommes aperçus qu'il y avait 3 votes : 1° vote : le compte de gestion, 2° vote : le compte administratif et le 3° vote : les affectations. En ce qui me concerne en tant que doyen et président, je n'interviens exclusivement et uniquement qu'au moment du vote du compte administratif. Je ne suis pas habilité à présenter le compte de gestion du trésorier ni les résultats des affectations.

M. le Maire : Vous ne faites que présider la séance M. SAUGER et on ne vote que sur le compte administratif. Nous avons toujours fait ainsi et nous n'avons pas eu d'observation du contrôle de la légalité de la préfecture et au Grand Périgueux, M. SCHRICKE le sait, on procède de la même manière. Je ne vois pas pourquoi on changerait nos habitudes.

M. SAUGER : Ce n'est pas un problème d'habitudes M. le Maire, c'est simplement la légalité.

M. le Maire : Mais je le répète, nous n'avons jamais eu la moindre observation des services du contrôle de la légalité.

M. SAUGER : Peut-être que vous n'avez pas eu d'observation mais il y a une jurisprudence. En tant que conseiller municipal, je ne peux pas prendre la parole ni, présenter le compte comme il est fait, ni le faire voter. Je ne dois être là qu'au moment du vote du compte administratif.

M. le Maire : M. SAUGER, je viens de vous dire que vous ne faites que présider la séance, c'est M. EL MOUEFFAK qui présente le compte. Nous avons toujours procédé ainsi et nous ne changerons rien. Vous nous ferez une procédure, ce sera la 4° que vous ferez, on ira au Tribunal Administratif, ça vous occupe beaucoup, je vais d'ailleurs y revenir tout à l'heure.

Il demande à M. EL MOUEFFAK s'ils en ont parlé en commission des finances.

M. EL MOUEFFAK : En commission des finances on présente le compte administratif, le compte de gestion on ne le présente pas car c'est un compte qui vérifie la concordance avec la direction des services financiers. Ensuite au moment du vote du compte administratif, il va y avoir soit un excédent, soit un déficit et ce résultat, par obligation, il faut l'affecter au budget et c'est donc le vote de l'affectation. On peut se poser des questions sur la formulation mais au final il y a bien 3 votes différents. On aurait pu faire 3 délibérations mais ça ne changerait pas grand-chose.

M. SAUGER : On peut être d'accord sur le compte de gestion du trésorier, être en désaccord avec le compte administratif et également être en désaccord sur le montant des affectations.

M. SCHRICKE : Au Grand Périgueux, effectivement compte tenu que le vote se fait en 2 fois, une première réunion de bureau permet de cerner qui est pour, qui est contre. Mais là lorsque nous avons reçu le document nous avons été interpellé et il est vrai que les procédures sont plus ou moins respectées ici et là. Nous avons regardé une circulaire préfectorale du 12 février 2014 du Préfet de la Haute Loire, un tableau très intéressant et très pédagogique et je peux vous assurer que ce que vient de dire M. Jacques SAUGER est parfaitement exact. Il y a 3 votes différents. Il est vrai qu'ici on

vote tout en même temps mais logiquement nous sommes censés faire un premier vote sur le compte de gestion, un deuxième vote présidé par le doyen d'âge sur le compte administratif et un troisième vote séparé.

M. le Maire : M. SCHRICKE vous êtes vraiment procédurier, c'est comme pour le règlement intérieur, vous nous avez fait une procédure, nous sommes allés au Tribunal Administratif où vous avez été débouté, comme pour Marwan Barghouti.

M. SCHRICKE : Vous mélangez tout, vous êtes un spécialiste du mélange.

M. le Maire : Non, je ne mélange pas tout, vous nous faites des procédures à chaque fois, vous nous avez mis en référé vous avez été débouté, vous nous avez mis encore une procédure pour l'expression politique, on attend avec impatience les rendus de la justice, allez y une quatrième fois si ça vous occupe. Je pense sincèrement que les colomniérois attendent autre chose de leurs élus. Je me répète, jusqu'à présent nous n'avons pas eu d'observation. La C.R.C elle-même n'en a pas fait, le contrôle de la légalité non plus mais si vous pensez que vous êtes dans votre bon droit puisque vous êtes expert dans la jurisprudence, allez y, faites une quatrième procédure, allez jusqu'au Conseil d'Etat, les colomniérois jugeront ! En tout cas ce soir on ne changera rien, et si M. SAUGER ne veut pas présider la séance, je laisse la présidence à Mme CONTIE.

M. SCHRICKE : Nous n'avons pas parlé de faire une procédure, c'est vous qui le pensez !

M. le Maire sort de la salle.

Mme CONTIE donne la parole à M. EL MOUEFFAK pour qu'il présente la délibération sur le compte administratif du budget général de l'exercice 2015.

M. EL MOUEFFAK donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2015	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	979 676,42			785 420,50	979 676,42	785 420,50
Opérations exercice*	1 707 625,43	1 008 350,40	9 347 975,64	10 617 042,90	11 055 601,07	11 625 393,30
TOTAUX	2 687 301,85	1 008 350,40	9 347 975,64	11 402 463,40	12 035 277,49	12 410 813,80
Résultat clôture	1 678 951,45			2 054 487,76		375 536,31
Restes à réaliser	90 118,37	331 948,09			90 118,37	331 948,09
Résultat sur RAR		241 829,72				241 829,72
Résultat définitif	1 437 121,73			2 054 487,76		617 366,03

- Les résultats définitifs de l'exercice tels que résumés ci-dessus s'établissent comme suit :

- Section d'exploitation (Excédent) : 2 054 487,76 euros
 - Section d'investissement (Déficit) : 1 678 951,45 euros

- Il est décidé d'affecter conformément aux dispositions de l'instruction M14, les résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2015, soit la somme de 2 054 487,76 euros.

Cette affectation sur l'exercice 2015 s'établira comme suit :

- Report à nouveau (002 section exploitation) : 200 000,00 euros
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 1 437 121,73 euros
- Capitalisation complémentaire (1068) : 417 366,03 euros

- Il est décidé d'affecter conformément aux dispositions de l'instruction M14, les résultats de la section d'investissement de l'exercice 2015, soit la somme de 1 437 121,73 € à l'article 001.

Mme CONTIE le remercie et demande s'il y a des questions.

M. SCHRICKE :

1°/ Dans ce compte administratif, la plupart des ratios comparés à la moyenne nationale de la strate sont au rouge. Un indicateur est au vert : les recettes réelles de fonctionnement, ce qui indique que les compensations financières atténuent largement la baisse des dotations de l'Etat.

2°/ L'étude du compte administratif comparé au budget primitif fait apparaître que le taux de réalisation est de 82,48 % pour les dépenses et de 86,68 % pour les recettes. Ces décalages sont importants au regard de ceux du budget communautaire et montrent la difficulté communale à maîtriser précisément ce budget général. Il ressort également que les recettes ont été supérieures de 2,46 % par rapport aux prévisions, ce qui corrobore l'observation faite ci avant.

3°/ Notre dette s'élève encore à 10 193 665 € avec 435 269 € d'intérêts versés, ce qui représente 7 points de fiscalité. En y ajoutant 1 070 280 € de capital remboursé, nous obtenons la somme de 1 505 549 € ce qui représente 12,41 % des dépenses du budget général. Le poids de cette dette, même s'il se réduit, ne peut satisfaire ni le gestionnaire, ni nos concitoyens.

4°/ La section investissement est toujours en déficit, ce qui n'est pas de bon augure pour l'avenir, en particulier pour financer notre quote-part du contrat de ville.

5°/ De façon anecdotique, nous soulignons le montant élevé de la cotisation versée au Centre National de Gestion, à savoir 79 967 €. Nous ignorons ce qui justifie une telle somme mais elle représente plus d'un point de fiscalité.

Mme CONTIE le remercie et donne la parole à M. EL MOUEFFAK :

Des réponses sur les points que vous avez soulevés. Tout d'abord, le taux de réalisation de 86,68 % pour les recettes, c'est une moyenne que vous donnez et c'est par rapport au fonctionnement. Cette moyenne c'est le taux de réalisation au niveau de l'emprunt qui est de 12 %. Il n'y a pas eu d'emprunt l'année dernière, d'où la réduction de ce taux de réalisation.

Ensuite, les recettes d'investissement : 56 % de réalisations parce que des recettes ne sont pas rentrées, subventions notamment, certains travaux n'ayant pas été réalisés. C'est un choix, celui de se désendetter. Vous êtes en train de vous contredire lorsque vous dites qu'il faut investir mais que la commune est très endettée et qu'on ne voit pas comment elle peut réaliser le contrat de ville. A un moment, il faut être cohérent, le choix que nous avons fait va être long, puisque ce n'est pas sur 1 ou 2 ans que l'on peut réduire des emprunts, surtout une dette de 11 millions. On fait déjà - 500 000 €/an ce

qui est énorme par rapport à notre investissement qui était de 1 million d'euros/an, (désendettement de la moitié). On fait donc un effort important parce qu'il y a aussi l'entretien de la voirie, des bâtiments et la sécurité.

Concernant le Centre de gestion : c'est obligatoire pour les communes et c'est calculé sur la masse salariale. C'est très utile : conseils sur le personnel, suivi du personnel, santé, formation....

Lors de la commission vous nous félicitez pour l'épargne nette positive de 200 000 €, j'espérais que vous alliez le dire aussi ce soir.

M. SCHRICKE : Sur l'affectation, il est vrai que compte tenu du budget primitif 2016 qui va nous être présenté tout à l'heure, je pense que nous aurions pu faire une autre répartition pour permettre qu'il soit en équilibre.

M. EL MOUEFFAK : Si vous aviez affecté les 617 366 €, ce qui voudrait dire qu'on aurait 400 000 € en plus au niveau du fonctionnement, comme ce sont des opérations qui ne comptent pas au niveau analyse financière, ça voudrait dire qu'on aurait fait moins de virements de l'investissement sur l'autofinancement. Or, nous ce qu'on cherche c'est de reconstituer un autofinancement fort pour la commune, pour préparer l'avenir. C'est cet autofinancement qui est l'indicateur important pour la bonne gestion, ce n'est pas d'affecter un excédent qui n'est pas réel.

Mme CONTIE le remercie, demande s'il y a d'autres interventions.

M. SAUGER tient à faire la remarque suivante : Je constate bien que vous ne nous avez pas présenté le compte de gestion du trésorier avant le compte administratif.

Elle propose de passer au vote avant de donner la parole à M. EL MOUEFFAK pour le point suivant.

VOTE : 19 pour – 7 contre

Point 5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT RELATIF A L'ANNEE 2015

M. EL MOUEFFAK présente le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2015, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat Reporté	33 270,52			17938,32	33 270,52	17 938,32
Opération De l'exercice	125 722,52	118 457,61	85 254,64	159335,95	210977,16	277 793,56
TOTAUX	158 993,04	118 457,61	85 254,64	177274,27	244247,68	295 731,88

Résultats de clôture	- 40 535,43			92 019,63	- 40535,43	92 019,63
Reste à réaliser						
Résultat des RAR						
Résultats définitifs	- 40 535,43			92 019,63		51 484,20

- Les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus s'établissent comme suit :

- Section d'exploitation (Excédent) : 92 019,63 euros
- Section d'investissement (Déficit) : 40 535,43 euros

- Il est décidé d'affecter conformément aux dispositions de l'instruction M4, les résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2015, soit la somme de 92 019,63 euros.

Cette affectation sur l'exercice 2015 s'établira comme suit :

- Report à nouveau (002 section exploitation) : 20 000,00 euros
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 40 535,43 euros
- Capitalisation complémentaire (1068) : 31 484,20 euros

- Il est décidé d'affecter conformément aux dispositions de l'instruction M4, les résultats de la section d'investissement de l'exercice 2015, soit la somme de 40 535,43 euros à l'article 001.

Mme CONTIE demande s'il y a des interventions.

M. SCHRICKE : La section investissement accuse un solde négatif de 40 535 €. En outre, le remboursement du capital emprunté représente 34 % des dépenses de qui réduit lourdement la capacité d'investir. Heureusement que le Grand Périgueux va venir à notre secours dans ce domaine de l'assainissement !

M. EL MOUEFFAK : Le Grand Périgueux ne vient pas à notre secours, c'est un choix communautaire. Vous êtes élu ici, vous êtes aussi élu communautaire et c'est un choix collectif que l'assainissement devienne une compétence du Grand Périgueux.

VOTE : 19 Pour – 7 Contre

M. SAUGER tient à faire remarquer que le compte de gestion assainissement du trésorier n'a pas été présenté avant le compte administratif.

Mme CONTIE redonne la parole à M. EL MOUEFFAK

Point 6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET LOTISSEMENT RELATIF A L'ANNEE 2015

M. EL MOUEFFAK présente le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat Reporté		83 832,45		28,86		83 861,31
Opération De l'exercice	115 685,89	65 228,26	179 914,32	179 914,32	115 685,89	245 142,58
TOTAUX	115 685,89	149060,71	179914,32	179943,18	295600,21	329 003,89
Résultats de clôture		33 374,82		28,86		33 403,68

- Les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus s'établissent comme suit :

- Section d'exploitation (Excédent 002) : 28,86 euros
- Section d'investissement (Excédent 001) : 33 374,82 euros

- Il est décidé d'affecter conformément aux dispositions de l'instruction M4, les résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2015, soit la somme de 33 374,82 euros à l'article 001.

M. EL MOUEFFAK précise qu'à ce jour 15 lots ont été vendus et qu'il y a une option d'achat pour une dizaine.

M. SCHRICKE : Nous voyons que la vente des terrains n'a rapporté que 46 244 € en 2015. La section investissement reste positive mais a accusé une baisse de 50 457 €. Comme pour le budget assainissement, le remboursement du capital prend une part importante : 42,2 % des dépenses. D'aucuns prétendent dans cette noble assemblée que ces deux budgets sont en autofinancement. Comment peuvent-ils l'être dès lors qu'il est fait appel à l'emprunt ? Il est donc logique d'ajouter la dette de ces budgets à celle du budget général. En outre, notre attention a été attirée par un emprunt de 400 000 € dont nous ne remboursons aucun capital depuis décembre 2014. Vous avez sans doute une explication à nous donner M. EL MOUEFFAK, mais nous nous méfions des bombes à retardement !

M. EL MOUEFFAK : Ce n'est pas une bombe à retardement. C'était un emprunt sur 2 ans de 600 000 €. On va demander sa prolongation pour 1 ou 2 ans car il est lié à la vente des lots. Pour rembourser cet emprunt de 400 000 €, il faut vendre une dizaine de lots en 2016/2017. Avec les actions qui sont menées on espère les vendre ; on voit aussi qu'il y a un frémissement au niveau de l'immobilier. Mais, vous avez raison, s'il n'y a pas de vente dans les années à venir, cette dette sera sur le budget communal.

Mme CONTIE le remercie et propose de passer au vote.

VOTE : 19 Pour – 7 Contre.

Même observation de la part de M. SAUGER concernant la non présentation du compte de gestion lotissement.

Mireille BORDES arrive à 19 h 15.

M. le Maire reprend sa place

M. EL MOUEFFAK, Adjoint chargé des Finances, présente le Budget Primitif Général, le budget d'assainissement ainsi que le budget lotissement examinés par la Commission des Finances en date du 24 mars 2016.

Point 7. VOTE DU B.P 2016 DU BUDGET GENERAL.

M. EL MOUEFFAK fait remarquer aux élus qu'il leur a été remis une fiche précisant des informations complémentaires sur le budget, certains articles n'ayant pas été repris par le logiciel sur les documents qui leur ont été transmis.

Il fait ensuite une synthèse du budget primitif 2016 relatif au budget principal qui s'élève à 11,89 M€ en mouvements réels.

Chiffres clés :

✓ Budget 2016	: 11,89 M€
✓ Dépenses de fonctionnement	: 9,31 M€
✓ Dépenses d'investissement	: 2,58 M€
✓ Autofinancement	: 1,3 M€
✓ Emprunts	: 10,18 M€

Dans le contexte national de réduction durable des ressources des collectivités, la ville de Coulounieix-Chamiers s'est dotée en 2015 d'une trajectoire de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Le budget 2016 s'inscrit dans cette trajectoire. Les dépenses de fonctionnement sont en baisse (-5,2 %), ce qui, compte tenu de l'inflation (1 %) représente un effort réel de près de -6,2 %.

Cet effort est non seulement le condition de s'adapter à cette baisse des dotations mais aussi la possibilité de redresser nos finances en reconstituant un niveau d'épargne suffisant pour investir et préparer les conditions favorables à la réalisation du contrat de ville.

La maîtrise des dépenses permet aussi que l'augmentation des taux d'imposition soit modérée pour les contribuables colomniérois.

Le montant des dépenses d'équipement est proposé à 1,48 M€ : 0,35 M€ pour le cimetière, 0,16 M€ pour la modernisation des moyens des services, 0,95 M€ à l'aménagement et la rénovation de l'espace public et 20 000 € pour les études.

1/ La section de fonctionnement : l'objectif d'amélioration du niveau de l'épargne est atteint malgré la baisse des dotations (-184 761 €)

✓ **Recettes de fonctionnement** : 10,41 M€ soit + 2,2 % par rapport au BP 2015 + 210 000 (impôts et taxes, augmentation des taux de 3,5 %), + 82 000 (atténuation de charges), produits de service même niveau, + 137 000 (produits exceptionnels), -170 000 (dotations participations)

✓ **Dépenses de fonctionnement** : 9,32 M€ sport - 5,2 % par rapport au BP 2015 Même niveau (caractère général), - 330 000 (charges de personnel), - 52 000 (autres charges courantes)

✓ **Virement à la section d'investissement** : 1,28 M€ soit + 11,7 % par rapport à 2015

2/ La section d'investissement : investissement raisonné avec un désendettement de 500 000 €/an.

✓ **Les dépenses d'équipement** : 2,58 M€ de dépenses d'équipement

- ▲ 950 000 € pour l'aménagement et la rénovation de l'espace public, bâtiments : 250 000 €, voirie : 410 000 €, subvention d'équipement : 280 000 €
- ▲ 350 000 € Cimetière
- ▲ 180 000 € pour la modernisation des moyens des services : petit équipement 100 000 €, 30 000 € équipement technique, 30 000 € informatique.
- ▲ 20 000 € études

✓ **Le financement de la section d'investissement**

1,3 M€ d'autofinancement, 331 000 € de subventions, 130 000 € de produits de cession, 144 000 € de FCTVA ;

Le besoin de financement par emprunt s'établit à 500 000 €. Ce volume d'emprunt est conforme à la trajectoire d'endettement. L'encours s'établirait aux alentours de 10,18 M€.

Conformément au débat d'orientation budgétaire du 15 mars 2016 et après consultation de la commission finances et administration générale du 24 mars 2016, je vous demande d'adopter ce budget primitif 2016 :

Les recettes et les dépenses sont équilibrées comme suit :

- Section d'exploitation : DIX MILLIONS SEPT CENT QUARANTE MILLE CINQ CENT QUARANTE HUIT EUROS (10 740 548 €).

- Section d'investissement : QUATRE MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE SEPT CENT TRENTE DEUX EUROS ET HUIT CENTIMES (4 389 732,08 €).

M. le Maire le remercie et donne la parole à M. SCHRICKE :

Remarque préliminaire : Comme vous le savez aussi Monsieur le Maire, le budget est le levier de toute action politique. D'aucuns diront que c'est le nerf de la guerre, et ce bien sûr dans le but de vaincre. Si votre stratégie financière semble aller dans ce sens, il n'en demeure pas moins que toutes les statistiques dont celles de PROXITI démontrent que nos finances souffrent d'une très grande fragilité en raison des choix et des erreurs du passé dont vous ne pouvez vous dédouaner. Ne nous demandez plus de faire des propositions : nous avons compris depuis 2 ans, qu'en conseil municipal, nous avons systématiquement tort. Heureusement, il ne s'agit pas d'une question de Q.I !!! En revanche, nous savons que les observations et les préconisations de la Cour des Comptes Régionale seront beaucoup plus contraignantes car éloignées de toute politique.

Venons en au budget 2016 ! Il devait initialement, lors des Orientations Budgétaires, dégager une épargne nette positive de 56 640 €, ce qui justifiait en partie l'augmentation des impôts de 3,5 %. Il s'avère qu'aujourd'hui cette épargne nette est négative (464 €). Le message donné à nos concitoyens s'en trouve brouillé. Il est vrai que ce budget présente quelques arriérés de paiement ou de réalisations comme

l'eau/assainissement, l'alimentation, les fournitures de petit équipement et comme le Fonds pour l'Insertion des personnes Handicapées dans la Fonction Publique, dossier qui traîne depuis 2 ans. Il est vrai aussi que ce budget doit prendre en compte la baisse de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties pour le patrimoine des bailleurs sociaux qui profite certes au quartier prioritaire de Chamiers mais qui impacte le budget à hauteur de 98 000 €. Mais tout ceci était connu lors des Orientations Budgétaires. Pourquoi présenter aujourd'hui un budget dont l'équilibre est plus qu'incertain ?

A souligner :

✓ La masse salariale représente encore 54,8 % des dépenses de fonctionnement. Si nous ajoutons à ce pourcentage le poids de la dette (12 %), nous constatons que le Maire ne dispose en réalité que d'1/3 du budget pour mener sa politique. Cette triste réalité explique en grande partie nos difficultés.

✓ Les charges financières annuelles de la dette restent élevées : 370 849 € pour les intérêts et 1 105 000 € pour le capital.

✓ La section investissement doit prendre en compte le solde négatif de 1 678 952 € de 2015, ce qui limite considérablement toute action d'envergure. Quant vous avez enlevé le remboursement du capital, cette section ne peut effectuer que 1 605 781 € de travaux et de réalisations et ce, grâce en partie à un emprunt de 500 000 €. Si le cercle vertueux de la stratégie financière porte quelques fruits, il reste assorti d'un besoin inexorable d'emprunt, même s'il est limité, ce qui n'est plus tolérable et toléré aujourd'hui. Nos concitoyens se demandent comment on en est arrivé là !

✓ Des dépenses difficiles à maîtriser. Un exemple : les frais de télécommunications. Prévus en 2015 : 59 050 €, réalisés : 75 805 €. Qui dit que les 59 600 € de 2016 suffiront ?

✓ Les ratios de ce budget 2016 sont toujours au rouge pour la plupart, en particulier l'encours de la dette qui est supérieur de 67,65 % à la moyenne de la strate. Les 2 952 043 € empruntés entre 2013 et 2015 n'ont pas amélioré notre situation.

✓ Un souhait : voir l'entretien des espaces verts de la maison de retraite Jean Gallet faire l'objet d'une ligne budgétaire puisque la procédure M14 est analytique.

M. EL MOUEFFAK lui répond : Vous dites que c'est un budget d'une grande fragilité. Bien sûr malgré nos efforts il reste fragile et c'est pour cette raison qu'il faut continuer les efforts avec encore une réduction des dépenses et la recherche d'une nouvelle organisation pour s'adapter à cette réduction de dépenses, efforts demandés aux services mais aussi aux colomniérois. Je crois qu'en continuant ainsi on parviendra à dégager 500 000 € d'autofinancement d'ici 2018 si l'exécution budgétaire est suivie de façon rigoureuse.

Ensuite, quand vous dites qu'il y a 54 % qui représentent la masse salariale, mais derrière cette masse salariale il y a des activités, des opérations, des actions. Vous ne pouvez pas dire que 54 % c'est simplement des agents à qui on donne un salaire. Ce sont des agents qui représentent un service public et qui rendent des services.

Concernant les charges de télécommunications de 75 000 € je vous ai déjà expliqué en commission qu'en 2015 il y avait une facture en retard. En 2016 il n'y a plus de facture en retard, donc ce sera 60 000 €.

M. BELLEBNA demande la parole au nom du groupe "des élus socialistes et apparentés".

Merci, monsieur le Maire.

Personne n'ignore la situation de notre commune quant à son potentiel fiscal, aux besoins de sa population et à ses capacités financières.

Pour ce qui me concerne et pour ce qui concerne le groupe, que dire de ce budget 2016 ? Nous avons relevé les conditions dans lesquelles il a été établi. A savoir que la préparation du budget 2016, comme celle du budget 2015, a fait l'objet d'une démarche alliant rigueur et raison.

Il a fallu bien sûr tenir compte de la baisse importante des dotations de l'Etat, qui s'étale sur trois années, ce qui rend la gestion de notre collectivité encore plus complexe. Il n'y a pas que Coulounieix-Chamiers qui le dit, toutes les collectivités le pensent.

Cette situation bouleverse les modes de gestion traditionnels et oblige les décideurs que nous sommes à repenser les moyens de satisfaire à l'intérêt général et ce, avec moins de ressources financières. Nous sommes dans une nouvelle démarche, discutée avec la population et avec le personnel.

Nos objectifs ? Les objectifs que nous nous sommes fixés restent les mêmes, à savoir la construction d'une:

- ✓ ville émanicipatrice : l'importance est donnée à l'éducation, à la culture, au service public etc...

- ✓ ville solidaire et citoyenne : être attentifs aux plus fragiles de nos concitoyens et à tout ce qui fait notre société.

- ✓ ville durable et là, nous n'ignorons pas les interventions de Francis CORTEZ, tout en veillant à une gestion optimisant des ressources. Sur ce point, élus et agents sont mobilisés et acceptent les efforts, efforts partagés tant au niveau des délégations qu'au niveau des associations, idem pour le C.O.S puisque, comme vous l'avez remarqué, il y a eu une baisse au niveau de la subvention.

- ✓ méthodologie intégrant un véritable dialogue social. Ces derniers mois, de nombreuses rencontres ont eu lieu pour aller dans le bon sens.

Tout ceci se fait dans une logique de transparence et de proximité et il n'y a pas de honte à gérer, dans la situation dans laquelle se trouve notre commune.

Dans cette démarche d'ensemble, il y a le souci de faire dans le respect des équations budgétaires qui nous sont imposées et qui sont toujours de plus en plus complexes à résoudre pour une commune comme la nôtre. Nous nous devons d'aboutir à:

- Une épargne brute suffisante, objet à court terme de ce budget.
- Une réduction ciblée des dépenses de gestion courante.
- Une capacité d'investissement suffisante (objectif à court terme).

Il faut également se projeter dans notre commune de demain. Tous les quartiers sont partie prenante des transformations qui vont avoir lieu : politique de la ville, commerces, circulation, environnement etc... Il convient dans l'immédiat de répondre aux attentes fondamentales de nos concitoyens.

La situation financière à venir de notre commune, comme les autres communes d'ailleurs, sera encore impactée par la baisse des dotations de l'Etat et le modèle d'équilibre financier sera automatiquement affecté. Dès lors, les efforts réalisés dans ce budget 2016 sont nécessaires et courageux car ils visent une amélioration de l'épargne nette, laquelle permettra de dégager des projets.

En conclusion et pour ce qui concerne mon groupe, le budget proposé est recevable car:

- ✓ Il correspond au respect des ratios légaux tout en répondant de manière optimisée aux besoins de nos concitoyens,
- ✓ Il est équilibré en matière d'interventions (fonctionnement) et d'investissements,
- ✓ Il concourt au désendettement et prépare les investissements de demain.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Maire le remercie et intervient à son tour :

Chers Collègues,

Je voudrais à nouveau remercier Mr EL MOUEFFAK, la commission des finances ainsi que nos services.

Je le redis, la commune de COULOUNIEIX-CHAMBIERS est sur la bonne voie du redressement de ses comptes et de ses ratios financiers, le but étant de se mettre « en pôle position » pour assurer notre participation financière au Contrat de Ville à partir de 2018/2019.

Nous poursuivons une gestion rigoureuse alourdie par la baisse des dotations une partie importante de la TFPB au profit des offices d'habitation sur le quartier prioritaire Politique de la Ville de CHAMBIERS.

Je note tout de même la poursuite de la diminution de notre dette et la nette progression de notre épargne. Ceci est très encourageant.

Je n'oublie pas que ceci se fait dans l'effort, effort demandé aux Colomniérois, effort demandé aux services et aux associations et je peux entendre les insatisfactions et les impatiences, mais nous n'avons pas d'autres choix.

Je mesure parfaitement et je veux que tous les Colomniérois en soient assurés, les efforts financiers et les conséquences pour leur budget que représente la hausse de la fiscalité que nous proposons au Conseil Municipal.

Oui je sais que la majoration fiscale n'est agréable pour personne et n'est pas une fatalité inscrite ad vitam aeternam dans notre ADN municipal !

C'est bien pour cela que depuis mon arrivée aux affaires en 2008, j'ai tout mis en œuvre pour ne pas augmenter la fiscalité.

La question que chaque Colomniérois doit se poser est : d'autres choix étaient-ils possibles ? D'autres alternatives financières étaient-elles envisageables ? La réponse est OUI bien sûr.

Nombre d'autres communes en France, en Dordogne nous le prouvent.

Je me permets de dire cela car il est toujours très important de contextualiser et de comparer notre situation avec ce qui se fait sur d'autres territoires.

De très nombreuses collectivités connaissent d'importantes difficultés financières. L'Association des Maires de France s'en fait assez l'écho. Des manifestations d'élus se sont déroulées.

Je ne veux pas que les Colomniérois pensent que la situation de la commune est un cas unique.

Il est vrai cette année encore, nous proposons une hausse des impôts.

Sachez que d'autres communes, d'autres collectivités décident quant à elles de fermer purement et simplement des services entiers à la population.

Les exemples sont légions : bibliothèques municipales, équipements sportifs tels que les piscines, centres communaux d'action sociale.

L'équipe que je dirige a décidé d'autres options.

C'est un choix politique, je l'assume entièrement.

D'autres communes encore ont fait le choix, c'est notamment le cas à Périgueux, de procéder à une hausse massive des tarifs des prestations proposées à la population. Un seul exemple : la restauration.

Sur cette commune, nous en avons décidé autrement, avec le maintien, au nom de la justice sociale, valeur qui nous est chère, d'une politique tarifaire parmi les moins élevées de l'agglomération, en tenant compte de l'application du coefficient familial qui me semble être un critère de parfaite justice sociale.

Bien sûr, nous ne pouvons répondre favorablement à toutes les demandes des administrés, j'en suis le premier désolé.

Je connais le mécontentement et l'impatience des Colomniérois au sujet de l'état de certaines routes, mais dès que nous dégageons des marges financières suffisantes, la priorité va à l'entretien du patrimoine et tout particulièrement de la voirie, tout comme les derniers travaux réalisés par EUROVIA allée des vergers le prouvent.

Je sais que nous devons poursuivre nos efforts et pour cela nous devons à tout prix mettre en œuvre SCRUPULEUSEMENT notre STRATEGIE FINANCIERE qui réclame une répartition égalitaire des efforts consentis.

Nous devons continuer « à gérer au plus près. »

Nous devons continuer à rationaliser, optimiser, réorganiser, mutualiser dans la concertation et le dialogue.

Nous avons déjà réalisé des restructurations. En concertation poursuivons !

Les services se réorganisent et s'adaptent avec des moyens humains et financiers moindres.

Tous les départs à la retraite ne sont pas et ne seront pas remplacés.

Le projet d'administration se dessine en concertation et sera présenté au second semestre.

Nous continuons à nous recentrer sur nos compétences et nous oeuvrons pour :

- 1-La restauration de nos finances,
- 2-La réussite éducative de tous les enfants,
- 3-La volonté de se mettre en pôle position pour la réussite du Contrat de Ville,
- 4-La volonté d'assurer les solidarités avec l'accès à la culture et aux sports pour tous,
- 5-La volonté de protéger notre patrimoine et notre cadre de vie.

A nouveau je remercie toutes nos équipes, les Maires Adjointes, les cadres, les délégués syndicaux, pour leur sens des responsabilités au seul service du bien commun, de l'intérêt général de notre commune qui guide et qui doit aussi TOUS nous guider au seul service de TOUS nos administrés et particulièrement des plus modestes, dans le strict respect de nos engagements municipaux.

Dans ce contexte si particulier, permettez-moi d'exprimer mon regret de constater où se situent les priorités pour l'opposition municipale et en particulier pour celui qui en est le chef de file.

Au moment où tant de défis si importants pour la commune sont à relever, je veux que les Colomniérois le sachent, vous, Mr SCHRICKE vous persistez encore et encore en querelles procédurières, en vous concentrant sur la futile question du nombre de caractères utilisés par un groupe politique composant notre majorité. Cette situation serait de nature selon vous, à intéresser les magistrats du Tribunal administratif de Bordeaux ! Comme si les magistrats français n'avaient rien de mieux à faire qu'à compter le nombre de virgules, de points que le groupe socialiste de la commune de Coulounieix-Chamiers utilise. Non mais, rendez vous compte chers colomniérois où nous en sommes arrivés !

Quel programme ! Quelle ambition pour notre commune !! Par contre où sont vos propositions, vos projets pour le futur de notre communauté ??
Nous ne le savons toujours pas ! Tout comme nous n'avons rien eu durant la campagne, nous n'aurons toujours pas de propositions de réalisations de projets !

Rien en matière de logement et d'habitation !
Rien en matière d'urbanisme !
Rien en matière éducative !
Rien en matière culturelle !
Rien en matière sportive et associative !
Rien en matière sociale !
Rien en matière économique !
Rien en matière de stratégie financière !

Un débat démocratique ne peut se bâtir sur de seules procédures procédurières dispendieuses d'argent et de temps. Un débat démocratique doit se nourrir de propositions et de contre-propositions échangées, débattues et mûries dans la sérénité et le respect de chacun dans sa légitimité démocratique.

C'est pour cela que notre commune continuera donc à se concentrer sur ses compétences. Plus que jamais dans le dialogue et la concertation, nous avançons dans le cadre d'une gestion assainie en s'appuyant sur les deux piliers que sont la politique de la ville et l'intercommunalité pour la construction d'une ville solidaire, responsable et durable.

Le débat étant clos, M. le Maire propose de passer au vote. Le présent budget est adopté par 21 voix Pour et 7 Contre.

Il redonne la parole à M. EL MOUEFFAK pour la présentation du point suivant.

Avant de présenter le B.P assainissement M. EL MOUEFFAK informe l'assemblée qu'avant de venir, il a consulté sur Internet les dotations de l'Etat et que ces dernières sont en diminution de - 20 000 € par rapport aux prévisions.

Il présente le **Point 8. VOTE DU B.P 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT.**

Les recettes et les dépenses du Budget Primitif 2016 du Budget Assainissement sont équilibrées comme suit :

- Section d'exploitation : CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE CINQ CENT EUROS (171 500 €).

- Section d'investissement : DEUX CENT QUARANTE CINQ MILLE DEUX CENT QUARANTE QUATRE EUROS ET SOIXANTE TREIZE CENTIMES (245 244,73 €).

Avant de passer au vote M. SCHRICKE demande la parole pour faire l'observation suivante : Le capital restant dû est de 579 606 €, donc supérieur au budget lui-même. Avec 77 978 € de charges financières, ce budget atteint très vite la limite de ses capacités d'investissement.

M. le Maire : Oui, mais c'est normal puisqu'il y a eu de l'emprunt et ce n'est pas un budget si déséquilibré que ça, contrairement à ce que vous laissez entendre.

Adopté par 21 voix Pour et 7 Contre

M. EL MOUEFFAK passe au **point 9. VOTE DU B.P 2016 DU BUDGET LOTISSEMENT.**

Les recettes et les dépenses du Budget Primitif 2016 du Budget Lotissement sont équilibrées comme suit :

- Section d'exploitation : CINQ CENT DIX HUIT MILLE SIX CENT CINQUANTE SEPT EUROS ET SOIXANTE HUIT CENTIMES (518 657,68 €)

- Section d'investissement : DEUX CENT QUATRE VINT DIX HUIT MILLE QUATRE CENT TROIS EUROS ET SOIXANTE HUIT CENTIMES (298 403,68 €).

Mme WITTLING demande la parole : Nous espérons que la société ORPI arrivera à accélérer les ventes de terrains car pour le moment, 14 lots vendu en 3 ans, ce n'est pas satisfaisant pour les finances de la commune. Ce lotissement coûte 143 180 € en charges financières par an, soit 2,3 points de fiscalité supportés par nos concitoyens. Pourquoi avoir pris un tel risque alors que nos finances n'étaient pas saines ?

Vous vous êtes justifié lors du conseil municipal du 20 mars 2013, en affirmant qu'il s'agissait de choix politiques ». Une telle justification est choquante car elle apporte la preuve que la priorité de l'analyse de fiabilité économique de ce projet n'a pas été privilégiée, ce qui aurait dû être le cas. D'aucuns diront que c'est une opération « casino » ! D'autres ont relevé, lors de la fermeture de la mairie annexe, que vous n'étiez ni postier, ni banquier. Mais pourquoi être devenu promoteur immobilier à un moment où le marché était déjà en crise ? En attendant, nos concitoyens paient et les propriétaires potentiels vont vers d'autres communes où la taxe foncière est moins élevée.

M. le Maire : Je maintiens que je ne suis ni banquier, ni postier et je maintiens qu'effectivement on peut prendre des risques en politique, qu'il faut savoir en prendre, que c'est un actif à porter à la commune et que ce lotissement va se remplir au fil du temps. Je crois qu'il faut être prévoyant pour accueillir la population.

Il faut dire aussi qu'avec la nouvelle réglementation sur la construction, ça freine un petit peu. Je le rappelle Mme WITTLING et ça ne me réjouit pas, on est aussi dans une période un peu morose et je souhaite qu'on sorte de cette atonie économique. On a pris des dispositions, je suis assez confiant, ce lotissement va se remplir au fil du temps.

Il ajoute qu'il ne sait pas quelles sont leurs propositions pour sortir de l'ornière.... Qu'ils sont toujours dans la critique mais jamais dans la proposition.

Adopté par 21 voix Pour et 7 Contre

Point 10. FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

M. EL MOUEFFAK donne lecture des taux d'imposition qu'il est proposé d'appliquer en 2016 :

Taxe d'Habitation :	16,45 %
Taxe Foncière bâti :	52,72 %
Taxe Foncière non bâti :	181,33 %

Mme WITTLING : Si nous ne battons pas de record concernant la taxe d'habitation, pour la taxe foncière sur le bâti et le non bâti, nous figurons en haut du tableau au niveau national. Même si les données de 2015 n'ont pas encore été intégrées dans les statistiques, sans guère se tromper, nous devrions être 7° pour le foncier bâti et 120° pour le foncier non bâti en intégrant les hausses de 2016.

Personne ne peut se satisfaire de cette hausse supplémentaire des taux du département. Les propriétaires de bien sont particulièrement affectés. Ils se paupérisent régulièrement depuis 15 ans, en particulier les personnes seules et leur bien se déprécie –de l'ordre de 20 % actuellement- et devient difficile à vendre.

Il faut savoir qu'entre 2000 et 2014, nos impôts locaux ont augmenté de 88,98 % alors que la moyenne de la strate n'est que de 59 %. Ces taux d'imposition extravagants en particulier sur le foncier, augmentent toujours un peu plus la fracture sociale. Le poids des impôts locaux en est arrivé à un tel point que beaucoup se posent la question de savoir s'ils ne devraient pas s'inspirer du mouvement des bonnets rouges en Bretagne.

Croyez-vous que l'électorat que vous avez séduit en 2008 par « *Notre volonté est de mettre Coulounieix-Chamiers sur les bons rails pour le prochain mandat. Elle est de créer les conditions d'un équilibre normal et durable entre budget, fiscalité, social et vitalité économique* », croyez-vous que cet électorat ne se sent pas trahi aujourd'hui ? D'autant plus que votre analyse sur la fiscalité et l'endettement était juste et lucide. Je vous cite : « *Fiscalité : elle atteint des records. Parmi les 5 niveaux de fiscalité locale les plus élevés de Dordogne, elle n'a produit chez nous ni emploi, ni investissement, ni équilibre budgétaire. Certes, il faut condamner activement la diminution des crédits de l'Etat aux collectivités territoriales. Mais une municipalité, même de gauche, peut-elle reporter sans méthode et sans fin les désengagements nationaux sur les contribuables locaux ? Voilà une question qui se pose et que certaines municipalités voisines ont prise en charge. D'autres chiffres sont préoccupants : l'endettement par habitant représente 141 % de celui moyen des communes de même taille. La capacité d'autofinancement nette ramenée par habitant est proche de la moitié de la moyenne nationale (61 %) ».*

Qu'y a t'il de changé en 8 ans ? Dites-le nous : Ne croyez-vous pas que le score élevé de l'opposition lors des dernières élections n'est pas un juste retour du boomerang des promesses non tenues ? Non, Monsieur le Maire, le Renouveau de Coulounieix-Chamiers de 2008 n'est toujours pas pour aujourd'hui ! Il a fallu attendre 7 ans pour voir apparaître une stratégie financière avec quelques effets positifs. Mais la baisse des dotations de l'Etat, pourtant largement compensée, a été le prétexte pour faire deux hausses successives des impôts locaux, ce qui est en parfaite contradiction avec ce qui a été rappelé plus haut.

Nos concitoyens et en particulier les propriétaires de bien, sont en overdose ! Et le remède de cheval n'a toujours pas été trouvé. En conclusion, admettez, Monsieur le Maire, que les critiques que nous portons sur votre gestion aujourd'hui ressemblent terriblement à celles que vous adressiez à votre prédécesseur et à un certain nombre de ceux qui, aujourd'hui, vous entourent.

M. le Maire répond : Mme WITTLING, vous êtes encore une fois de plus, dans le constat. Le constat, nous sommes capables de le faire et nous l'avons fait. Vous répétez sans arrêt ceci, le constat, le constat, mais vos propositions on les attend toujours. Que nous proposez-vous pour sortir de l'ornière ? Nous on a fait des propositions et M. EL MOUEFFAK l'a très bien rappelé tout à l'heure, une stratégie financière. Se rajoute à ça depuis 2008 et je crois que vous l'oubliez aussi ou vous l'occultez volontairement, une crise sans précédent qui met l'Etat à mal, lequel nous met à contribution pour un effort de redressement national et qui nous prive de subside. Vous avez dit une bêtise tout à l'heure, que l'Etat compensait. Non, il ne compense pas intégralement et je le répète nous avons perdu 450 000 € de recettes non compensées.

Pour le reste, une stratégie financière qui commence à produire des effets mais vous le savez, je vous l'ai déjà dit, le temps politique n'est pas le temps des personnes, c'est un temps long. Nous avons besoin de temps pour redresser la situation parce que nous n'avons pas pris le tournant qu'il fallait prendre, je vous le concède, que d'autres communes l'avaient pris notamment sur le plan économique. Je n'étais pas aux affaires quand on a installé les zones d'activités économiques à Boulazac et à Marsac. Quand s'est fait cette carte du Grand Périgueux que j'appelle le pacte yalta tacite où on a mis beaucoup d'activités économiques à Boulazac et à Marsac et puis nous, on nous a mis un parc social conséquent parce que ça arrangeait tout le monde. On le paie aujourd'hui mais ce n'est pas Jean-Pierre ROUSSARIE qui a décidé cette carte, je vous le fais remarquer ! Je veux bien assumer mes responsabilités et je les assume, je ne me cache pas derrière mon petit doigt, j'assume 2008 / 2016.

En réponse à M. SCHRICKE : Non M. SCHRICKE, je n'assume pas la gestion d'avant, j'étais solidaire mais je n'étais pas aux commandes, vous l'oubliez, vous me faites un procès une fois de plus ! Et vous savez très bien qui fait les arbitrages in fine, c'est le Maire, d'ailleurs c'est le budget du Maire. N'occultez pas ceci parce que quand on fait de la Politique M. SCHRICKE, on le fait avec la notion de la Vérité, donc on dit tout aux colomniérois, on ne focalise pas sur certaines choses et on fait des propositions ! Je vous le répète une dernière fois, je suis à la veille d'avoir entendu une seule proposition concrète pour sortir Coulounieix-Chamiers de cette situation. Nous, nous faisons une proposition, je vous l'ai dit, on s'appuie sur l'intercommunalité, on rattrape le retard économique, cet après midi encore j'étais aux côtés du Président AUZOU pour voir comment procéder pour faire de l'activité économique dans nos zones et après la politique de la ville, il était temps, on peut regretter que ce soit pas arrivé avant mais on y est, donc un petit peu de temps, la politique a besoin de temps aussi. Le temps POLITIQUE n'est pas le temps des personnes !

M. SCHRICKE : Pour parler en vérité, je ne ferai pas de propositions tant que les finances de la commune ne sont pas rétablies.

Adopté par 21 voix Pour et 7 Contre

Point 11. FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE
RAPPORTEUR : M. EL MOUEFFAK

Afin de financer les travaux d'investissement de la Commune, il est proposé au Conseil municipal de contracter un emprunt de CINQ CENT MILLE EUROS qui pourra être demandé par tranches auprès de divers organismes de prêts.

M. SCHRICKE : En toute logique, nous devrions voter contre cet emprunt supplémentaire en raison de notre niveau élevé d'endettement. Mais face à l'urgence de certains travaux, nous allons nous abstenir. En revanche, nous serons très vigilants sur l'utilisation de ce prêt.

Ce point est voté par 21 voix Pour et 7 Abstentions.

Point 12. VENTE DU TERRAIN COMMUNAL SITUE RUE E. VICTOR DUVAL
RAPPORTEUR : M. Jean-Pierre CLUZEAU

La Commune de Coulounieix-Chamiers est propriétaire d'une parcelle de terrain rue Emile Victor Duval, cadastrée BI N° 274 d'une contenance de 491 m², estimée par le service des domaines le 14 mars 2016 à la somme de 5 621,95 € HT.

Considérant que le service de contrôle de la légalité de la Préfecture a demandé le retrait de la délibération du 06 octobre 2015, aux motifs suivants :

- Absence d'une estimation précise des domaines,
- Absence de l'indication de la non participation au vote d'un des deux acquéreurs membre du conseil municipal,

Considérant qu'après avoir eu connaissance du coût s'élevant pour chacun à la somme de 2 810,98 € HT, les deux demandeurs retirent leurs offres d'achat.

Le Conseil municipal retire sa délibération du 6 octobre 2015 et classe sans suite la demande de cession de la parcelle BI n° 274.

Adopté à l'unanimité.

Point 13. DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT D'UN MAITRE D'OUVRAGE.
RAPPORTEUR : Mme Mireille BORDES

Extrait de la délibération :

Dans le cadre de son Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (PNRU), la commune de Coulounieix-Chamiers a pour projet de réhabiliter le site des anciens jardins cheminots SNCF « *Les Jardinots* » en s'appuyant sur des dispositifs d'insertion.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Dordogne a réalisé un rapport de visite en novembre 2015 qui fait un état des lieux des *Jardinots* et met en avant les perspectives d'aménagement et de réhabilitation des jardins familiaux.

Le CAUE propose d'accompagner la commune dans son souhait de faciliter la mise en œuvre de la revitalisation des jardins en réalisant une étude qui servira de guide aux différents partenaires du projet (Association « *Les Jardinots* » et Equipe de prévention spécialisée « *Le Chemin* »). Cette étude servira également de support illustré pour faciliter la participation et l'adhésion au projet de réhabilitation des usagers et plus largement des habitants du quartier Bas Chamiers.

Pour financer cette étude une participation financière d'un montant de 5 850 € est fixée au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE. La commune de Coulounieix-Chamiers et la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux s'engagent à régler cette somme à hauteur de 50 % chacune (soit 2 925 € chacune).

Le versement sera effectué après la présentation du rapport de l'étude réalisée sur facture émise par le CAUE de la Dordogne à destination de la ville de Coulounieix-Chamiers et de la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux.

Afin de mener à bien cette étude, une convention tripartite entre le CAUE de la Dordogne, la Commune de Coulounieix-Chamiers et la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux permettra au CAUE d'avoir une mission d'accompagnement paysager sur l'espace "jardinaux" de la commune.

M. SCHRICKE pose la question suivante : Y a-t-il une relation entre cette convention et l'action n° 17 inscrite au contrat de ville : Jardin cheminots « les chemins du potager » ?

Mme BORDES lui répond que oui il y a un rapport. L'action que vous avez sur la liste des subventions versées aux associations pour la politique de la ville, c'est le versement qui permet aux associations d'aller récupérer d'autres fonds, puisque dans le cadre de la politique de la ville, si vous n'avez pas un apport de la commune vous ne pouvez pas aller chercher des fonds autres (Etat, Région...). C'est donc notre participation financière qui sera revue ensuite dans la liste des subventions présentées par M. CAPOT. Mais là, il s'agit d'une étude de faisabilité qui est faite par le CAUE et ce dernier demande une participation à hauteur de 5 000 € divisés en 2 : Grand Périgueux et commune de Coulounieix-Chamiers. Ce ne sont pas les jardins cheminots, mais le club de prévention qui est demandeur de la subvention dont vous parlez.

Les actions qui sont proposées ensuite dans le listing des subventions ne demandent pas obligatoirement d'étude, là c'est uniquement parce qu'on a besoin de l'intervention du CAUE pour faire les travaux.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire en profite pour annoncer dans le cadre de la politique de la ville, la journée « Sois Sport » qui se déroulera samedi 9 avril de 10 à 18 h avec un repas du monde confectionné par les mamans.

Il donne la parole à M. CAPOT

Point 14. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Sur le rapport de la commission municipale culture, vie associative et jumelage, qui s'est réunie les 22 février et 7 mars 2016, M. Patrick CAPOT présente la liste des subventions allouées à diverses associations pour l'exercice 2016.

Ces subventions ont été proposées en respectant le cadre fixé par les orientations budgétaires, le budget primitif 2016 (292 871,58 €) et en prenant en compte différents critères :

- ✓ Préférences communales,
- ✓ Critères sociaux, éducatifs et sportifs,
- ✓ Projets subventionnés dans le cadre d'un partenariat avec la commune,
- ✓ Prise en compte des autres formes de participation de la commune (locaux, fluides, personnels, moyens mis à disposition...),

✓ Concernant les associations nationales et départementales à retombées locales ont été prises en compte la particularité humaniste dans le domaine de la défense des Droits de l'Homme, le caractère politique de la liberté des peuples, le respect des personnes handicapées ainsi que la protection de la santé et la lutte contre la maladie.

Monsieur Jacques LEROY, membre du bureau de l'ARAC ne prend pas part au vote.

Nom de l'association	MAD salaire + charges	Subvention allouée
1-Associations communales		
ALC		6 000,00€
All boards family		1 800,00€
Amicale des locataires CC		4 500,00€
Association sportive collège Jean Moulin		200,00€
Echange franco allemand		350,00€
Association habitants des Veyriers		100,00€
CIFPH/ Politique de la ville		300,00€
Comité Vallon du cerf		100,00€
Comité des fêtes		950,00€
Coteaux de France		100,00€
FCPE collège		534,00€
FCPE Primaire		534,00€
Ludogénération		1 500,00€
Mieux vivre à Pagot		800,00€
Centre social	94 964,98€	35 500,00€
CUCS / Politique de la ville		30 000,00€
Arnault de Mareuil		200,00€
Atelier artisanal Périgurdin		500,00€
MERILLER vapeur		800,00€
Vent d'ouest		/
FLEP	52 598,26€	2 400,00€
Zicatous		150,00€
AMICEAD		900,00€
ANCAC CC		150,00€
FNACA CC		150,00€
FOPAC CC		150,00€
Les fils des morts pour la France		150,00€
Aïkido club uranage		150,00€
Alliance judo Dordogne		350,00€
ASPTT subvention aux sections sportives	4 965,00€	5 500,00€
THEATRE de MENU		850,00€
Budo club		1 200,00€
COCC	4 495,34€	22 000,00€
Ecole Parents Educateurs du Périgord		2 000,00€
Entente cycliste		1 500,00€
Pétanque club		400,00€

Rando plus 24		100,00€
Streets jeunes		500,00€
A républicaine anciens combattants CC		150,00€
Comité de quartier du bas Chamiers		100,00€
Comité d'Org Centenaire Guerre 14/18		2 000,00€
La Pose Inattendue		100,00€
Le Sport c'est mieux en club		5 000,00€
COMORES 24		100,00€
Amicale Habitants de GUILLEMOTTE		100,00€
CROCO-IT-Club Minéralogie		100,00€
PAROLES POUR TOUS		150,00€
UDIAMOLAL France		200,00€
resto du cœur		100,00€
1-Total associations communales	157 023,58€	131 468,00€

2 - Associations culturelles ou caritatives hors commune		Subvention allouée
Francas		280,00€
IMR		250,00€
ADEPAPE		200,00€
SANS réserve		1 000,00€
Don du sang Périgueux et Agglomération		100,00€
Amis fond mémoire déportation		200,00€
SOS chats libres		50,00€
ASDASS(maison d'arrêt)		100,00€
Dordogne Palestine		100,00€
Comité de liaison et du prix du concours résistance et Déportation		100,00€
Cerader		100,00€
Comité dép. de la Ligue contre le cancer		100,00€
UFC que choisir		100,00€
ANACR		100,00€
UNAFAM		100,00€
Comité Départemental Sport Adapté 24		200,00€
Banque Alimentaire		1 100,00€
UDAF 24		200,00€
2-Total associations hors commune		4 380,00€
1-Total associations communales	157 023,58€	131 468,00€
3-Total subventions 2015	157 023,58€	135 848,00€
TOTAL		292 871,58

M. CORTEZ : Personnellement je suis tout à fait d'accord avec cette délibération mais j'aimerais bien que dans les critères retenus il y ait le développement durable.

M. SCHRICKE : Nous soulignons une baisse de ces subventions de 5,84 % ce qui est en cohérence avec le plan de stratégie financière. Toutefois, nous nous abstenons car nous avons des réserves sur certaines subventions. En outre :

✓ Premier point : Que font dans ce tableau les subventions attribuées au titre de la politique de la ville (n° 7 CIFPH et n° 16 CUCS) ? S'agit-il d'associations ? Qui gère ces crédits ?

M. CAPOT : L'inscription de la ligne « CUCS/ politique de la ville » dans la liste des subventions aux associations doit figurer. Depuis 2015, les CUCS sont remplacés par des crédits politiques de la ville accordés aux titres d'actions menées dans les « Quartiers Prioritaires ».

Comme expliqué par M. le Maire dans son rapport lors du conseil municipal du 23 Juin 2015 sur la réforme des contrats de ville, l'objectif vise à élever l'animation stratégique à l'échelle du bassin de vie et fonde la gouvernance de la politique de la ville sur trois piliers :

-L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui définit les objectifs de péréquation et de renforcement de la solidarité financière entre ses communes.

- **La commune** qui conserve un rôle de pilotage opérationnel est chargée de mettre en œuvre les actions relevant de sa compétence et **de contribuer aux actions des autres signataires du contrat de ville.**

-L'Etat qui mobilise les services ministériels pour répondre aux problématiques des quartiers prioritaires.

Vous retrouverez les actions des associations qui ont bénéficié de subventions au titre de la politique de la ville sur notre quartier prioritaire dans le même compte-rendu du 23 Juin 2015 et dont le vote avait été adopté à l'unanimité.

M. SCHRICKE : Nous avons très bien saisi ceci mais à quel titre c'est mis dans le tableau des associations ?

Quelle est la répartition que vous faites au niveau des associations ?

M. le Maire : Mais parce que certains projets sont portés par des associations.

M. le Préfet lance les appels à projets politique de la ville. Ils sont examinés par le comité de pilotage au niveau de la préfecture. Par ex. All Boards Family a des projets politique de la ville sur lesquels il postule, donc il reçoit une attribution de la commune puisqu'il faut que la commune participe pour qu'il puisse aller chercher des fonds ailleurs (Grand Périgueux, Département...). Nous sommes obligés de le mettre dans le cadre associatif puisque ce sont des associations, qui sont libres de s'auto gérer. C'est une liberté fondamentale.

M. SCHRICKE : Pourquoi ces sommes (CIFPH et CUCS) ne sont pas éclatées dans la présentation ? On aurait pu intégrer d'emblée à ces associations les sommes prévues au titre des contrats de ville.

M. CAPOT : Nous revoterons probablement au prochain conseil. L'an dernier nous avons voté le 23 Juin et je vous renvoie à ce même P.V qui détaille toutes les actions.

L'an dernier on avait voté à l'unanimité pour 28 500 €.

M. le Maire : les actions politique de la ville M. SCHRICKE, c'est fléché et c'est pour cette raison qu'il y a toujours une enveloppe (cette année 30 000 €). Elles sont examinées à plusieurs niveaux : commune, Grand Périgueux, Préfecture.

✓ Deuxième point : En commission, il a été dit que M. EL MOUEFFAK remédierait aux 13 000 € manquant au Centre Social. Il a 35 000 € et apparemment il lui manquait ces 13 000 €. Qu'en est-il exactement ? Font-ils l'objet d'une ligne budgétaire particulière ?

M. EL MOUEFFAK : Non la somme c'est 35 500 €.

Mm BORDES : Je voudrais vous préciser qu'effectivement c'est un peu complexe les fonds politique de la ville parce qu'il y a d'abord des techniciens qui, au niveau de la préfecture, regardent s'il s'agit de projets qui ont un intérêt mais, avant que ça passe en préfecture (COPIL) en présence de tous les partenaires, ça été présenté ici en commission, action par action, et j'ai demandé à la commission de valider chaque action avant de la présenter à la préfecture.

Moyennant l'intégration de l'observation de M. CORTEZ, ce point est adopté par 20 voix Pour et 7 Abstentions.

POINT 15. DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA PLAQUE DES DEPORTES DE COULOUNIEIX-CHAMIERES

RAPPORTEUR : M. Patrick CAPOT

Des recherches historiques ont été effectuées pour recenser les victimes de la déportation sur la Commune de Coulounieix-Chamiers, en partenariat avec les associations Les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation et Le Souvenir Français.

Le Conseil municipal souhaitant rendre hommage aux 20 déportés de Coulounieix-Chamiers par l'installation d'une plaque commémorative d'un montant de 890 €, envisage de demander 200 € à l'association Le Souvenir Français une subvention ainsi qu'une subvention pour compléter le financement au Conseil Départemental de la Dordogne.

Cette manifestation aura lieu le 3 mai à 10 H 30.

M. SAUGER demande où sera installée cette plaque.

M. CAPOT lui répond que ce sera sur la pierre qui a été édifée pour la fin de la guerre 1945, devant la Mairie.

Unanimité du conseil municipal.

M. le Maire donne quelques informations :

- le 7 avril à 16 h nous accueillerons M. l'Ambassadeur de Palestine sur le parvis du château des Izards.
François CROUZAL a appris ce jour que M. l'Ambassadeur ayant des problèmes de santé, ce sera son Premier Secrétaire qui viendra.
- Le 9 Avril soirée centenaire de la guerre mondiale 14/18 à Gérard Philipe.

La séance est levée à 20 H 30

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean Pierre ROUSSARIE". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal line.

Jean-Pierre ROUSSARIE

ANNEXE : TABLEAU DES EFFECTIFS

Catégories	Grade	Effectifs budgétaires autorisés au 08/12/2015	Effectifs pourvus au 08/12/2015	Évolution effectifs budgétaires	Effectifs budgétaires autorisés au 05/04/2016	Effectifs pourvus au 05/04/2016	Durée du temps de travail (temps complet: TC, temps non complet TNC)	Statut	Poste vacants
FILIERE ADMINISTRATIVE		57	36	0	57	36			21
A	Directeur Général des Services (cadre d'emploi attaché)	1	1	0	1	1	TC	Emploi fonctionnel	0
A	Attaché principal	2	2	0	2	2	TC	Titulaire	0
A	Attaché	2	1	0	2	1	TC	Titulaire	1
B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	5	4	0	5	4	TC	Titulaire	1
B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	3	1	0	3	1	TC	Titulaire	2
B	Rédacteur	5	4	0	5	5	TC	Titulaire	0
C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	8	4	0	8	4	TC	Titulaire	4
C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	5	2	0	5	1	TC	Titulaire	4
C	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	10	4	0	10	4	TC	Titulaire	6
C	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	15	13	0	15	13	TC	Titulaire	2
		1	0	0	1	0	TNC (28H)		1
FILIERE TECHNIQUE		112	82	-2	110	80			30
A	Ingénieur principal en chef	1	1	0	1	1	TC	Titulaire	0
B	Technicien principal 1 ^{ère} classe	2	0	0	2	0	TC	Titulaire	2
B	Technicien principal 2 ^{ème} classe	2	1	0	2	1	TC	Titulaire	1
B	Technicien	2	1	0	2	1	TC	Titulaire	1
C	Agent de maîtrise principal	12	10	0	12	10	TC	Titulaire	2
C	Agent de maîtrise	11	6	0	11	6	TC	Titulaire	5
C	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	15	14	0	15	13	TC	Titulaire	2
		1	1	0	1	1	TNC (31H30)	Titulaire	0
C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	13	11	0	13	11	TC	Titulaire	2
C	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	10	2	0	10	2	TC	Titulaire	8
C	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	35	29	0	35	30	TC	Titulaire	5
		1	1	0	1	1	TNC (31H30)	Titulaire	0
		5	5	-2	3	3	TC	Non titulaire (art 3-2)	0
		2	0	0	2	0	TNC + de 17H30	Non titulaire (art 3-2)	2
FILIERE ANIMATION		48	22	0	48	22			26
B	Animateur principal 1 ^{ère} classe	4	4	0	4	4	TC	Titulaire	0
B	Animateur principal 2 ^{ème} classe	1	0	0	1	0	TC		1
B	Animateur	3	3	0	3	3	TC	Titulaire	0
C	Adjoint animation principal 1 ^{ère} classe	1	0	0	1	0	TC		1
C	Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe	2	0	0	2	0	TC		2
C	Adjoint animation 1 ^{ère} classe	2	1	1	3	2	TC		1
C	Adjoint animation 2 ^{ème} classe	4	4	0	4	4	TC	Titulaire	0
		3	3	0	3	3	TC	Non titulaire (art 3-2)	0
		6	6	-1	5	5	TC	CDI Droit Public	0
		1	1	0	1	1	TNC - de 17H30	CDI Droit Public	0
		4	0	0	4	0	TNC + de 17H30	Non titulaire (art 3-2)	4
		17	0	0	17	0	TNC - de 17H30	Non titulaire (art 3-2)	17
FILIERE SOCIALE		8	4	1	9	4			5
C	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	1	1	0	1	1	TC	Titulaire	0
C	ATSEM 1 ^{ère} classe	3	0	0	3	0	TC	Titulaire	3
		2	2	0	2	2	TC	CDI Droit Public	0
C	Agent social 1 ^{ère} classe			1	1	0	TC	Titulaire	1
C	Agent social 2 ^{ème} classe	2	1	0	2	1	TC	Titulaire	1
FILIERE CULTURELLE		7	5	0	7	5			2
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	1	1	TNC (20H)	Titulaire	0
B	Assistant de conservation du patrimoine	1	0	0	1	0	TC		1
C	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	1	1	TC	Titulaire	0
C	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	1	0	0	1	0	TC		1
C	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	2	2	0	2	2	TC	Titulaire	0
		1	1	0	1	1	TNC (22H)	Titulaire	0
FILIERE SPORTIVE		2	2	0	2	2			0
A	Conseiller des APS	1	1	0	1	1	TC	Titulaire	0
C	Opérateur qualifié des APS	1	1	0	1	1	TC	Titulaire	0
		234	151		233	149			

